

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 103

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Saint-Rémy-de-Provence - Restructuration du sentier touristique des falaises du Mont Gaussier et réhabilitation des échelles - Aide exceptionnelle à l'investissement 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35**

PRESENTATION

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de Saint-Rémy de Provence concernant la restructuration du sentier touristique des falaises du Mont Gaussier et la réhabilitation des échelles.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Aujourd'hui, le Mont Gaussier demeure un « terrain de jeu » très fréquenté par un large public pratiquant des activités extrêmement variées. Ce haut lieu de la Provence pittoresque a fait l'objet, très tôt, d'aménagements destinés à faciliter sa découverte par les pionniers du tourisme en espace naturel.

Les VTTistes partagent le sentier botanique du vallon de Saint-Clerg avec les promeneurs en famille. Tous côtoient les randonneurs expérimentés à la recherche de sensations, qui traversent cette partie des Alpilles en passant par les fameuses échelles.

Les barres rocheuses de la face ouest du Mont Gaussier, équipées de voies d'escalade réputées, attirent de nombreux grimpeurs. Quant aux passages équipés de câbles, ils sont parcourus par de nombreux groupes grâce aux sorties encadrées qui leur sont proposées régulièrement dans le cadre des activités sportives scolaires.

Le Mont Gaussier est cité par de multiples sites internet et ouvrages de référence pour l'attrait qu'il présente.

Alertée sur l'état de vétusté des échelles, mains-courantes et garde-corps, la commune a diligenté un diagnostic, qui a conduit à la fermeture des échelles pour des raisons de sécurité, fin 2013. L'étude engagée à la suite de ce diagnostic pointe les nombreux atouts du site, mais également les dysfonctionnements dans la qualité d'accueil du public, incluant des problèmes de sécurité assez préoccupants. La superposition d'itinéraires non balisés n'offre aucune lisibilité à l'usager et ne propose pas d'accès privilégiés au Mont Gaussier. Certains sentiers sont partiellement dégradés (érosion, descellements des maçonneries, embroussaillage...).

Le projet de réhabilitation, mené en partenariat étroit avec le Parc Naturel des Alpilles, a fait l'objet d'une large concertation. Il se doit de répondre à la diversité des besoins et de garantir une qualité d'accueil adaptée aux divers usages, tout en mettant en place les conditions d'une gestion durable du site et de ses milieux naturels.

Les travaux de rénovation concernent les sites suivants :

Le sentier botanique du vallon de Saint-Clerg

- installation de barrières DFCl et de bancs,
- aménagement paysager de l'entrée du vallon,
- restauration des bornes.

Le circuit des échelles

- remplacement des échelles, des paliers, des garde-corps et des rampes,
- mise en place d'une signalétique sécuritaire et directionnelle.

Le secteur escalade et la via corda

- déplacement et confortement de mains courantes,
- mise en place d'une signalétique sécuritaire et directionnelle.

Le coût de cette opération s'élève à 105.000 € HT.

Le projet pourrait bénéficier d'une aide financière de mécènes d'un montant de 10.000 €

Le montant total de la subvention départementale pourrait s'élever à 60.000 € sur une dépense subventionnable globale de 105.000 € HT, conformément au détail joint en annexe.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Saint-Rémy de Provence, à titre exceptionnel, une subvention totale de 60.000 € sur une dépense subventionnable globale de 105.000 € HT, pour la réalisation de cette opération, conformément au détail joint en annexe,
- m'autoriser à signer avec la commune de Saint-Rémy de Provence, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-26005A dont la dotation est suffisante,
- d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué dans le tableau ci-après :

| | | Montant De l'AP En M52 | Total affecté à ce jour en M52 | Montant de la nouvelle affectation |
|---|---------------|------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| AP | 2016 – 26005A | 10 000 000 € | 3.068.503 € | 60.000 € |
| OPERATION Détail nouvelle affectation - IB | 201626005 | | | |
| | 204.71.204141 | 2 000 000 € | 0 € | |
| | 204.71.204142 | 8 000 000 € | 3.068.503 € | 60.000 € |
| Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 13/07/2016, rapports n°153 ,154,155,156 et 157 | | | | |

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL